

Registre des délibérations du Conseil Municipal de la commune de ROUJAN

Séance du 20 septembre 2023

51 - 2023

L'an deux mille vingt-trois, et le vingt septembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean BLANQUEFORT, Maire de Roujan.

Présents : ARMENGOL André, BLANQUEFORT Jean, DUHAYER-GARBOT Yvette, FOSSAERT Josiane, GARCIA Rémy, GINIEIS Alain, JOURDAN Guylaine, MAURY Jean-François, NICOLAS Gérard, SAEZ José, SANCHEZ Séverine, SCHMITT Nathalie, VERLET Lyria, VIGUIER Thierry,
Procurations : JOURDAN Jean-Pierre à GINIEIS Alain, SANCHEZ Valérie à BLANQUEFORT Jean, SEGUIER Virginie à DUHAYER-GARBOT Yvette,
Absent : BENEZECH Claude. RASSIER Jean-Marie,
Secrétaire de séance : DUHAYER-GARBOT Yvette.

Objet : Régies de recettes communales

Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération en date du 30 novembre 2018 par laquelle il l'autorisait à créer deux régies :

- Accueil de Loisirs Périscolaire (restauration scolaire et activités)
- Services Mairie (photocopies, relevés cadastraux, droit de place, publication, location de salle, location de matériel, occupation du domaine public, ramassage des encombrants)

Il demande au Conseil de l'autoriser à modifier les arrêtés de création de ces régies afin de les mettre à jour, compte tenu de l'évolution de la réglementation et pour les rendre conforme à la pratique des régisseurs, en matière de montant d'encaisse notamment.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de son Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Maire à modifier les arrêtés constitutifs des deux régies de recettes suivantes :
 - o Accueil de Loisirs Périscolaire
 - o Services Mairie
- **DIT** que ces arrêtés modifiés seront transmis au comptable assignataire pour avis.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

LE MAIRE,

